

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

Le 07 avril 2015 à vingt heures quinze.

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. DESSAPTLAROSE Christian, Mme IRLES Catherine, M. BRUN Xavier, M. MORIN Jean-Claude, Mme MOREL Sandrine, M. FAYET Yves, M. BARRAUD Jean-François, Mme SOULERAS Laurence, M. DASSAUD Christophe, M. PARRA Richard, Mme LEITE Corinne, Mme CLAUDY Lydie.

Pouvoirs : M. LIGIER Jean-Claude à M. MORIN Jean-Claude, M. RANAÏVOMANANA Andrianjaka à M. DASSAUD Christophe, M. HÉRAUD Fabien à Mme CLAUDY Lydie.

Madame IRLES Catherine a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MORIN Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

	Résultat CA 2013	Virement à la Sect. Inv.	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 35 684.85 €		49 807.57 €	51 700.00 € ----- 1 575.00 €	- 50 125.00 €	- 36 002.28 €
FONCT	84 128.76 €	84 128.76 €	74 607.79 €			74 607.79 €

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Vote et arrête les résultats définitifs :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **74 607.79 €**

Le solde d'exécution en section d'investissement présente un excédent de **49 807.57 €**

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Sect. Inv.	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 35 684.85 €		49 807.57 €	51 700.00 € ----- 1 575.00 €	- 50 125.00 €	- 36 002.28 €
FONCT	84 128.76 €	84 128.76 €	74 607.79 €			74 607.79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat [le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement],

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL (CUMULE AU 31/12/2014)	74 607.79 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	36 002.28 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	38 605.51 €
Total affecté au c/1068 :	74 607.79 €

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière – Madame LINDRON Christine – accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les chiffres sont en tous points semblables à ceux du compte administratif de l'exercice 2014 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LINDRON Christine, Trésorière, visé et par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT - ANNEE 2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MORIN Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

	Résultat CA 2013	Virement à la Sect. Inv.	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 54 043.95 €		16 288.98 €	327 685.66 € ----- 365 440.00 €	37 754.34 €	- 0.63 €
FONCT	47 742.72 €	43 999.83 €	- 4 811.18 €			- 1 068.29 €

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Vote et arrête les résultats définitifs :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **- 4 811.18 €**

Le solde d'exécution en section d'investissement présente un excédent de **16 288.98 €**.

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice concerné,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Sect. Inv.	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 54 043.95 €		16 288.98 €	327 685.66 € ----- 365 440.00 €	37 754.34 €	- 0.63 €
FONCT	47 742.72 €	43 999.83 €	- 4 811.18 €			- 1 068.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat [le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement],

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL (CUMULE AU 31/12/2014)	-
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/1068 :	1 068,29 €

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière – Madame LINDRON Christine – accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les chiffres sont en tous points semblables à ceux du compte administratif de l'exercice 2014 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame LINDRON Christine, Trésorière, visé et par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

OBJET : FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Décide de retenir les taux portés dans la colonne - TAUX VOTES – de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes locales pour 2015 »

Taxe d'habitation	11,54 %
Taxe foncière (bâti)	16,37 %
Taxe foncière (non bâti)	80,57 %

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la Commune :

Les propositions sont les suivantes :

Section d'exploitation :

En dépenses : **495 204,00 €**

En recettes : **495 204,00 €**

Section d'investissement :

En dépenses : **351 039,00 €**

En recettes : **351 039,00 €**

Il donne lecture du détail des subventions.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune,
- Approuve l'Etat des subventions.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de l'Assainissement :

Les propositions sont les suivantes :

Section d'exploitation :

En dépenses : **37 939,00 €**

En recettes : **37 939,00 €**

Section d'investissement :

En dépenses : **397 740,00 €**

En recettes : **397 740,00 €**

Après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 de l'Assainissement.

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE ANNEE 2015

Le Conseil municipal

Fixe l'indemnité annuelle brute allouée au garde-église à 474.22 €.

Cette indemnité sera prélevée sur le crédit inscrit à l'article 6282.

MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

OBJET : SUBVENTION DE LA COMMUNE (BUDGET 2015) AU BUDGET CCAS 2015

Chaque année, le budget de la Commune de Limons verse une subvention au budget C.C.A.S. afin de participer financièrement au bon fonctionnement de ce dernier tel qu'il a été prévu dans la préparation budgétaire des deux budgets mentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'accorder une subvention financière d'un montant de 2 000.00 € au budget C.C.A.S – Exercice 2015 et de permettre toutes les démarches administratives et budgétaires nécessaires à la réalisation de cette subvention (imputation au 657362).

OBJET : SUBVENTION DE LA COMMUNE (BUDGET 2015) AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le budget de la Commune de Limons versera pour 2015 une subvention au budget Assainissement afin de participer financièrement au bon fonctionnement de ce dernier tel qu'il a été prévu dans la préparation budgétaire des deux budgets mentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'accorder une subvention financière d'un montant de 7 000.00 € au budget Assainissement – Exercice 2015 et de permettre toutes les démarches administratives et budgétaires nécessaires à la réalisation de cette subvention (imputation au 657364).

OBJET : DESIGNATION DU OU DES DELEGUE(S) REPRESENTANT LA COMMUNE DE LIMONS A L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DE LA SEMERAP ET AU COMITE DE CONTROLE ANALOGUE.

Par délibération en date du 14 Octobre 2013, le Commune de Limons a décidé d'acquérir des actions de la SEMERAP. Celles-ci ont été cédées à notre Collectivité par le SIAEP de Basse-Limagne, déjà actionnaire de la Société Publique Locale SEMERAP.

Tous les petits actionnaires doivent obligatoirement désigner un délégué chargé de représenter la Collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et un représentant au Comité de Contrôle Analogue, sachant que cela peut-être la même personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de nommer Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire de Limons, comme délégué chargé de représenter la Commune de Limons à l'Assemblée Générale de la SEMERAP et au Comité de Contrôle Analogue.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission Communication : questionnaires Association : dépouillement.

Réunion 27.04.2015 à 20h00 – Convocation des personnes qui ont répondu. – Salle des Fêtes.

Commission Scolaire à Luzillat : Revoir la Convention du RPI : Réunion du 15.04.2015 à 19h00 – Réunion des 2 commissions. Rajouter les TAP.

Discussion sur le transport scolaire pour position de chacune des communes suite à la passation du dossier au Conseil Général et au paiement des parents à ce dernier. Plus de participation de Limons à Luzillat. Se renseigner du nombre d'enfants prenant le car à Limons pour être scolariser à Luzillat.

Réflexion du Conseil Municipal à ce sujet.

WCS Publics – numérotation des Rues, pose de panneaux.

Travaux enrobés : Les Baraques – Larmonière – Les Moussouves.

DICRIM : Constitution du dossier : Commission du PCS.

Nouveaux **Panneaux d'affichage** en Mairie.